AMI - DLA 53 MESURE DE L'IMPACT SOCIAL

→ Dans un contexte de subventions annuelles et parfois de mise en concurrence via des appels à projets/appels d'offres, il est nécessaire pour les associations de pouvoir mettre en œuvre des indicateurs permettant de mesurer l'impact de leurs actions. Toutefois, le concept et les méthodes de mesure d'impact social restent flous et complexes.

Les associations que nous accompagnons, pour la grande majorité, n'ont pas de personnes dédiées et compétentes sur ce sujet. Si la majorité de leurs actions apportent réellement une plus-value sociale sur le territoire, dépassant souvent leur métier de base, on constate des difficultés pour la qualifier, la quantifier et la valoriser, en interne comme en externe.

Or, la démarche d'impact social sert non seulement à démontrer l'utilité d'une structure sur un territoire mais aussi à instaurer ou pérenniser des financements, à rectifier ou valider les objectifs et leurs mises en œuvre, à mieux communiquer ou à améliorer les pratiques.

L'évaluation d'impact social représente un outil pour :

- Valoriser son activité et son impact social auprès des partenaires
- Mieux appréhender les changements sociaux produits par son activité
- Améliorer ses pratiques
- Renouveler la motivation de ses équipes
- Accompagner la prise de décision
- Piloter son activité et la rendre plus efficace

France Active Pays de la Loire en partenariat avec **Créavenir** propose un accompagnement collectif auprès des associations de la Mayenne pour sensibiliser et professionnaliser les dirigeants associatifs sur cette démarche.